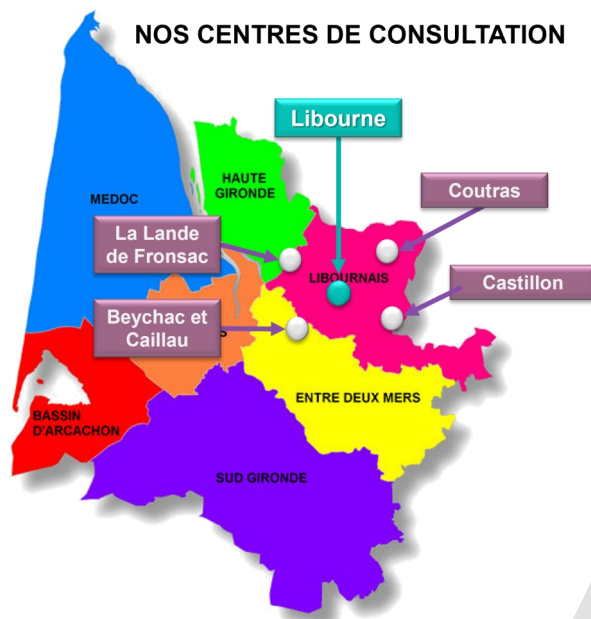


NOS CENTRES DE CONSULTATION



Proximité

Accompagnement

Conseil

NOS ADRESSES :

Libourne

5 rue Fimin Didot
33500 Libourne

Beychac et Caillau

Impasse de la joncasse
Lieu-dit Le Barbut
33750 Beychac et Caillau

Coutras

13 bis, lieu-dit A l'Atelier
33230 Coutras

La Lande de Fronsac

192 ZA L'illot
33240 La Lande de Fronsac

Castillon la Bataille

141 rue Michel Montaigne
33350 Castillon la Bataille

Membre du Réseau



Rayonnement X , UV et LASER



PRÉVENTION DES RISQUES

Les rayonnements peuvent provoquer des effets immédiats ou apparaître plusieurs années après l'exposition. Une bonne prévention permet de réduire efficacement ces risques. Une exposition, trois types de rayonnements, un seul objectif : protéger votre santé.

Les rayonnements X

Risques pour la santé

Comment se protéger ?

- Atteinte des cellules
- Augmentation du risque de cancer
- Effets possibles sur la fertilité
- Brûlures en cas d'exposition importante
- Cataracte

- Respecter les zones règlementées
- Porter le dosimètre
- Utiliser les protections plombées
- Limiter le temps d'exposition et respecter les distances



Métiers exposés : Manipulateur en électroradiologie, radiologue, dentiste, assistant dentaire, vétérinaire, personnel médecine nucléaire....

Les rayonnements Laser

Risques pour la santé

Comment se protéger ?

- Lésions irréversibles des yeux
- Brûlures cutanées
- Éblouissement

- Porter les lunettes adaptées
- Ne jamais regarder le faisceau
- Respecter le balisage et les consignes
- Vérifier les dispositifs de sécurité



Métiers exposés : Opérateur de découpe laser, soudeur laser, esthéticien(ne) (épilation laser), dermatologue, technicien en télécommunications (fibre optique), imprimeur, graveur laser..

Rayonnements ionisants

Les rayonnements ionisants possèdent une énergie suffisante pour modifier les cellules de l'organisme en ionisant la matière.

Rayonnements non ionisants

Les rayonnements non ionisants ne modifient pas directement les cellules, mais peuvent provoquer des lésions des yeux et de la peau en fonction de leur intensité et de la durée d'exposition.

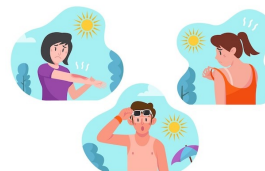
Les rayonnements UV

Risques pour la santé

Comment se protéger ?

- Brûlures de la peau
- Vieillessement cutané
- Cancer de la peau
- Atteintes des yeux (photokératite, cataracte)

- Porter des lunettes filtrantes
- Protéger la peau (vêtements, gants)
- Utiliser les écrans de protection et renouveler toutes les 2h
- Limiter les expositions



Métiers exposés : Soudeur, couvreur, maçon, jardinier, paysagiste, agriculteur, viticulteur, agent des espaces verts, pêcheur, maître-nageur sauveteur, esthéticien(ne) (lampes UV)...

Les bons reflexes

- ◆ Respecter les consignes de sécurité.
- ◆ Porter les équipements de protection individuelle adaptés.
- ◆ Signaler toute anomalie ou protection défectueuse.
- ◆ Participer aux formations.



En cas de doute, demander conseil à votre responsable.

Les rayonnements sont invisibles... leurs effets peuvent être durables.